



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Ovins

Question écrite n° 38940

Texte de la question

M Jean Gougy attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur un grave problème préoccupant fort les éleveurs des Pyrénées-Atlantiques : le retour de l'agalaxie. Cette maladie contagieuse se traduit par la mortalité d'un certain nombre de bêtes et de graves séquelles sur celles qui survivent : perte de la vue, perte du pis, paralysie partielle, etc. Après une période encourageante (juillet 1986-juillet 1987) la maladie progresse à nouveau et des zones précédemment indemnes, comme le canton d'Accous, sont aujourd'hui contaminées. A l'heure où l'on encourage de plus en plus les jeunes agriculteurs de montagne à se lancer dans la « filière ovinaire », le développement de cette maladie peut constituer un frein au développement de cet élevage. Avec 5 000 troupeaux pour un total de 560 000 ovins, les Pyrénées-Atlantiques ont pris des mesures, depuis plusieurs années, au niveau départemental, grâce à l'accord des éleveurs, une réglementation a été mise en place dans six cantons : Laruns, Accous, Oloron-Ouest, Aramits, Mauleon, Tardets. Cette réglementation permet de prendre toute disposition nécessaire pour isoler les troupeaux infectés (déclaration de la maladie, contrôle sérologique et bactériologique des troupeaux, non-transhumance des troupeaux). Toutefois cette action se heurte à la non-reconnaissance officielle au plan national de l'aspect contagieux de cette maladie, et donc à l'impossibilité de mettre en œuvre un certain nombre de mesures de prophylaxie. Il lui demande si le caractère contagieux de l'agalaxie ovine n'est pas susceptible d'être rapidement reconnu officiellement.

Données clés

Auteur : [M. Gougy Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38940

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 1988, page 1497